COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 28 MARS 2022 à 19 h 30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. M. SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Sylvie CHASSAGNE, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Frédéric VIENOT, Jean-Pierre PILLON Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): M. Gilles BRIENS (pouvoir donné à Mme S. CHASSAGNE) Mme Josette GUERRIER (pouvoir donné à Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE)

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation : 22 mars 2022 Date de l'affichage : 22 mars 2022

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 28 Février 2022 est approuvé, après amendements, à l'unanimité des présents.

M. le Maire remercie M. Pascal BENIER, Conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP (Direction Générale des finances Publiques) d'assister à la séance du conseil municipal, qui concerne l'approbation des comptes 2021 et le budget 2022.

I – Approbation du Compte de Gestion 2021 (Délibération n° D2022 008)

Le compte de gestion pour l'exercice 2021, validé par le trésorier, est présenté :

COMMUNE DE SAINT-BER	NARD		
M 14			
SITUATION A LA CLOTURE			
DE L'EXERCICE 2021			
Détermination du BESOIN DAFFECTATION à l'Investissement et de la REPRISE ANTICIPEE			
du résultat disponible			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
(1) RESULTATS DE CLOTURE DE LEXERCICE 2020 (N-1)	-281 659.61	1 355 691.29	
(2) AFFECTATION (N-1) FAITE EN 2020		-80 810.61	1 274 880.68
(3) RECETTES 2021	365 296,27	979 170.34	
(4) DEPENSES 2021	757 387.02	757 744.98	
(5) RESULTAT 2021 (N)	-392 090.75	221 425.36	
(6) RESULTAT CUMULE (REEL DE CLOTURE)	-673 750.36	1 496 306.04	
(7) RESTES A REALISER RECETTES	130 682.00		lexcédent de fonctionnement en réserve d'exploitation
(8) RESTES À REALISER DEPENSES	92 247.00		REPRISE ANTICIPEEE AUTORISEE
(8) BESOIN DE FIN ANCEMENT (RESULTAT CORRIGE DES RESTES AREALISER)	-635 315.36	1 496 306.04	860 990,68

Le compte de gestion est conforme au compte administratif. Il n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur sur la tenue des comptes. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du trésorier.

II – Approbation du Compte Administratif 2021 et affectation des résultats (Délibérations n°D2022_009 et D2022_010)

M. Florent PATIN procède à la présentation du compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Les résultats de la section de fonctionnement sont de 757 744.98 € pour les dépenses et de 979 170.34 € pour les recettes, ce qui dégage un excédent de clôture de 221 425.36 €, auquel il faut ajouter la réserve d'exploitation 2020, soit 1 274 880.68 €, ce qui donne un résultat cumulé de clôture de 1 496 306.04 €.

Investissement

Les résultats de la section d'investissement sont de 757 387.02 € en dépenses, et de 365 296.27 € en recettes, d'où un résultat négatif de l'année de 392 090.75 €. A ces deux chiffres, il faut ajouter les résultats négatifs de l'année précédente (281 659.61 €) et les reports décidés fin 2021.

On obtient ainsi le résultat définitif d'un besoin de financement de 635 315.36 €. Ce besoin va être largement couvert par l'excédent de fonctionnement de 1 496 306.04 €, ce qui permet une reprise d'un excédent de 860 990.68 €, qu'il sera proposé au Conseil de reporter en recettes de fonctionnement au budget primitif 2022.

Hors de la présence de M. Bernard REY, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'année au budget de 2022.

III – Vote du Taux des Impôts Locaux (Délibération n°D2022_011)

Après examen en commission des finances élargie, la majorité des élus ont décidé d'approuver une hausse de 15% du taux de la taxe foncière sur le bâti.

Le taux de référence 2021 sur le foncier bâti communal correspondait à 26.50 %. Il sera proposé au conseil municipal d'adopter un taux de référence 2022 pour le foncier bâti communal de 30.47 %.

Concernant le taux de la **TAXE DU FONCIER NON BATI**, il sera proposé au conseil municipal de maintenir le taux de 2021, à savoir un taux de **44,23 %**.

A 12 voix POUR, 0 Abstention et 3 voix CONTRE, le conseil municipal fixe :

- le taux de référence 2022 pour le foncier bâti communal à 30.47 %.
- le taux de la TAXE DU FONCIER NON BATI à 44,23 %.

IV – Vote du Budget Primitif pour 2022 (Délibération n°D2022 012)

Après en avoir délibéré, hors de la présence de M. F. PATIN, le Conseil à 3 voix CONTRE, 0 ABSTENTION et 11 voix POUR, décide d'adopter le budget primitif pour l'année 2022, tel qu'il a été présenté.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il est ainsi prévu qu'après la reprise des résultats antérieurs et de l'année, la section s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 884 240.68 €, et permet un autofinancement des dépenses d'investissement à hauteur de 1 003 739.59 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est prévu que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 505 882.95 €.

V – Modification du Tableau des Emplois Communaux

M. le Maire explique qu'en raison de la mutation de M. Bruno BARTHELEMY vers une autre commune, un recrutement sera lancé pour le remplacer.

Un poste d'agent technique à temps complet étant vacant sur le tableau des emplois communaux, il n'est pas nécessaire de modifier le tableau des emplois.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

Moustiques

Une réunion d'échanges techniques sur le thème de la lutte contre le moustique tigre est prévue le 13/04 de 9h30 à 12h au Mille Club. Cette réunion aura lieu avec les communes pilotes engagées dans la lutte contre le moustique tigre : Saint-bernard, Trévoux et Reyrieux, et les instances : le FREDON, le Département de l'Ain, et l'EID.

Une réunion publique aura lieu le 19/04 en fin de journée au Mille Club. Une communication sera diffusée.

Nettoyage de printemps

Organisé le 12/03. Beaucoup de déchets ramassés (notamment sur le chemin de halage et les routes départementales)

Lien social / Ukraine

Une permanence était mise en place les mercredi et samedi pour recueillir du matériel et des vêtements. La collecte est pour le moment suspendue en raison de la quantité réceptionnée. Les dons seront transmis à la Croix Rouge. En cas de besoin, la collecte sera relancée.

M. F. VIENOT remercie les spinosiens pour leur générosité.

La maison située sur l'ERL1 (à côté de l'école) est à mise à disposition des services de l'Etat comme un hébergement d'urgence pour les ukrainiens.

M. le Maire précise qu'une rencontre sera organisée autour d'un moment convivial avec la famille accueillie.

Associations

La Course des Bords de Saône du 20/03 a connu un grand succès.

La coupe de la municipalité s'est déroulée le 26/03.

Culture

Grande Lessive du 24/03. L'école a participé. Mme F. POINTON-SCHOENAUER déplore le manque de participation des adultes.

Soirée Lecture : 12/04 à la bibliothèque

WE Saint-Bern'Arts: le 30/04 et 01/05

Commission extramunicipale TOT OU TARD du 23/03/2022

La réunion de la commission extramunicipale pour décider de l'utilisation du reliquat de trésorerie, versé à l'association du Sou des Ecoles et à la coopérative scolaire, qui s'élève à 27 648.86 €, s'est tenue le 23/03/2022. Etaient présents : Mme la directrice de l'école SPINOSA, le trésorier départemental de l'OCCE (coopérative scolaire, M. FLOQUET) et un représentant de l'Education Nationale (Mme FAVROT) trois membres du Sou des Ecoles et des élus.

Les projets proposés sont :

- pour la coopérative scolaire :
- * l'achat de matériel évolutif (tables, chaises) pour les 4 classes d'élémentaire, pour un montant de 15 000 €. Un transfert de propriété par convention de dévolution vers la commune sera établit par la suite.
- * 3 000 € seraient conservés dans la coopérative pour d'autres projets en direction des enfants (jardinage...)
- pour le Sou des Ecoles : trois projets sont proposés :
 - * contes
 - * musique
 - * cirque

Ils manifestent le souhait d'avoir un projet plus pérenne. Ils feront passer des projets plus précis et chiffrés ultérieurement.

- M. J-P PILLON demande si la commune va demander la restitution de l'argent, et si le conseil municipal a un droit de regard sur l'utilisation de cet argent, voire de le bloquer. .
- M. le Maire rappelle que la commission extramunicipale consistait à dire les projets possibles. Le conseil municipal veillera à ce que les fonds aillent bien à destination des enfants.

Communication

190 abonnés sur la page Facebook de la commune

Suite au Jumelage avec le 68^{ème} Régiment d'Artillerie d'Afrique, des propositions de manifestations ont été formulées (notamment pour les cérémonies du 08/05, 14/07 et 11/11)

Le prochain Conseil Citoyen aura lieu le 02/05 à 19h. Les flyers seront prochainement distribués.

Point scolaire

Le Conseil d'école a eu lieu le 24/03 en mairie.

A noter : le nombre des inscriptions scolaires stagne.

Dans l'ordre du jour, des questions posées concernent le périscolaire. Cela ne relève pas du conseil d'école, mais de la commission municipale des affaires scolaires.

Spinos'Aventure

Grande fête médiévale organisée les 07 et 08/05. Plusieurs réunions seront organisées avec les riverains (les 4 et 25/04)

Un appel est lancé pour recruter des bénévoles.

Sécurité routière

M. F. PATIN signale que des véhicules passent sur la voie d'en face pour éviter les coussins lyonnais. L'installation de quilles sera réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Prochain conseil municipal:

- Lundi 02 Mai 2022 à 20h